



DOCUMENT D'OBJECTIFS

du site NATURA 2000 FR7300891

« Étangs de l'Armagnac »

PROPOSITION DE MODIFICATION DU PERIMETRE

Septembre 2018



I. Évolution du périmètre Natura 2000 du site « Étangs de l'Armagnac »

En 2002, le périmètre avait été numérisé sur le fond IGN scan 25 de 1999. Il est proposé une évolution pour ajuster le périmètre aux progressions techniques et à la réalité du terrain. La principale modification concerne le recalage du périmètre à des limites physiques (boisements, chemins, ...).

Ci-dessous sont décrites les modifications spécifiques à chaque entité :

Au Soucaret, les bâtiments d'élevage en bordure du périmètre, au lieu-dit du Haget, ont été sortis du site.

Un habitat d'intérêt communautaire (landes sèches européennes) a été identifié lors de l'actualisation de la cartographie en 2015, seulement une partie de cette habitat se trouvait dans le site, 27 ares ont donc été rajoutés afin d'inclure totalement l'habitat d'intérêt communautaire dans le site.

Les prairies côté gauche de l'étang du Soucaret, entre la route et l'étang sont ajoutées au site pour avoir une zone tampon par rapport à l'étang. De plus, ces prairies sont des sites potentiels de ponte pour les Cistudes d'Europe.

Au Moura, en rive droite de la Douze, la limite du site est tracée suivant la cartographie des zones inondables, en utilisant les crues très fréquente comme référence. Cela permet également de créer une zone tampon par rapport au milieu aquatique.

Une grande zone bocagère de prairie est ajoutée au site, elle représente des habitats intéressants pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire du site (chiroptères, Cistude d'Europe, Lépidoptères) et ce bocage joue également un rôle de corridor important.

En bord de Douze, le périmètre est calé sur la ripisylve rive droite, qui permet d'avoir une zone filtre et qui sert d'habitat pour la Loutre d'Europe.

Au Pouy, plusieurs mares, avec des témoignages de présence de Cistude d'Europe, sur la partie amont du site étaient en partie coupées par la limite du site. Elles ont donc été intégrées au site en utilisant comme limite physique la route puis le chemin passant entre 2 parcelles de peupliers. Cette limite physique est également utilisée en amont des étangs de Porté. Ensuite sur la rive droite des étangs, la zone tampon d'une centaine de mètres qui avait été mise en place lors du premier DOCOB est conservée. Elle est également site potentiel de ponte pour les Cistudes.

Sur la rive gauche, une autre mare à moitié dans le site est intégrée dans le périmètre ainsi que la prairie la bordant (habitat potentiel de la Cistude).

Rive droite, l'étang de la Gouardère est entièrement intégré au site, la piste est utilisé comme limite physique. La prairie légèrement en aval de cet étang est également inclus dans le périmètre en tant que zone potentielle de ponte pour la Cistude d'Europe.

À la Hitère, le seul changement, autre que de l'ajustement, est la prise compte total du bois à l'Est de l'entité.

Sur l'entité d'Escagnan, au lieu-dit Patère, une partie de parcelle de prairie était intégrée au site. Comme cette parcelle ne présente pas d'enjeu particulier par rapport aux autres parcelles adjacentes, elle est retirée du périmètre, elle appartient toutefois à la zone d'influence.

Au Tourné, en rive gauche de la Douze, la limite du site est déterminée grâce Carte Informatrice des Zones Inondables (CIZI) et son référentiel de crue très fréquente. De plus, une partie de bocage est également intégrée au site. La partie en amont du Moulin de Marguestau est conservée car elle représente un enjeu par rapport à la Lamproie de Planer. Lors du premier DOCOB, les pêches s'étaient effectuées sur cette partie de la Douze.

Sur la partie Nord du site, une prairie est partiellement comprise dans le site. En l'intégrant complètement, plusieurs éléments bocagers se retrouvent également dans le site. Ce bocage sert à la fois de corridor pour la faune et d'habitats pour certaines espèces d'intérêt communautaire.

Au Marais, aucun changement autre que de l'ajustement n'a été effectué.

Ces modifications du périmètre ont donc fait passer le site **de 1028 ha à 1072 ha**. Cela représente une augmentation, **15 ha pour le Moura, 0,5 ha pour l'entité du Pouy, 3 ha pour Escagnan et 27 ha pour l'entité du Tourné Sainte Fauste**.

Tableau 1 : Évolution de la superficie du site Natura 2000 par entité et totale suite à la proposition de modification du périmètre de juin 2018

Entité	Année	Zone N2000
Soucaret	2002	99,75 ha
	2018	99,9 ha
	Variation	0,15 ha
Moura	2002	127,83 ha
	2018	142,6 ha
	Variation	14,77 ha
Pouy	2002	99,56 ha
	2018	100,1 ha
	Variation	0,54 ha
Hitère	2002	58,2 ha
	2018	57,8 ha
	Variation	-0,4 ha
Escagnan	2002	94,15 ha
	2018	96,9 ha
	Variation	2,75 ha
Tourné	2002	361,92 ha
	2018	388,7 ha
	Variation	26,78 ha
Marais	2002	186,53 ha
	2018	186,1 ha
	Variation	-0,43 ha

Total	2002	1027,94 ha
	2018	1072,1 ha
Variation totale		44,16 ha

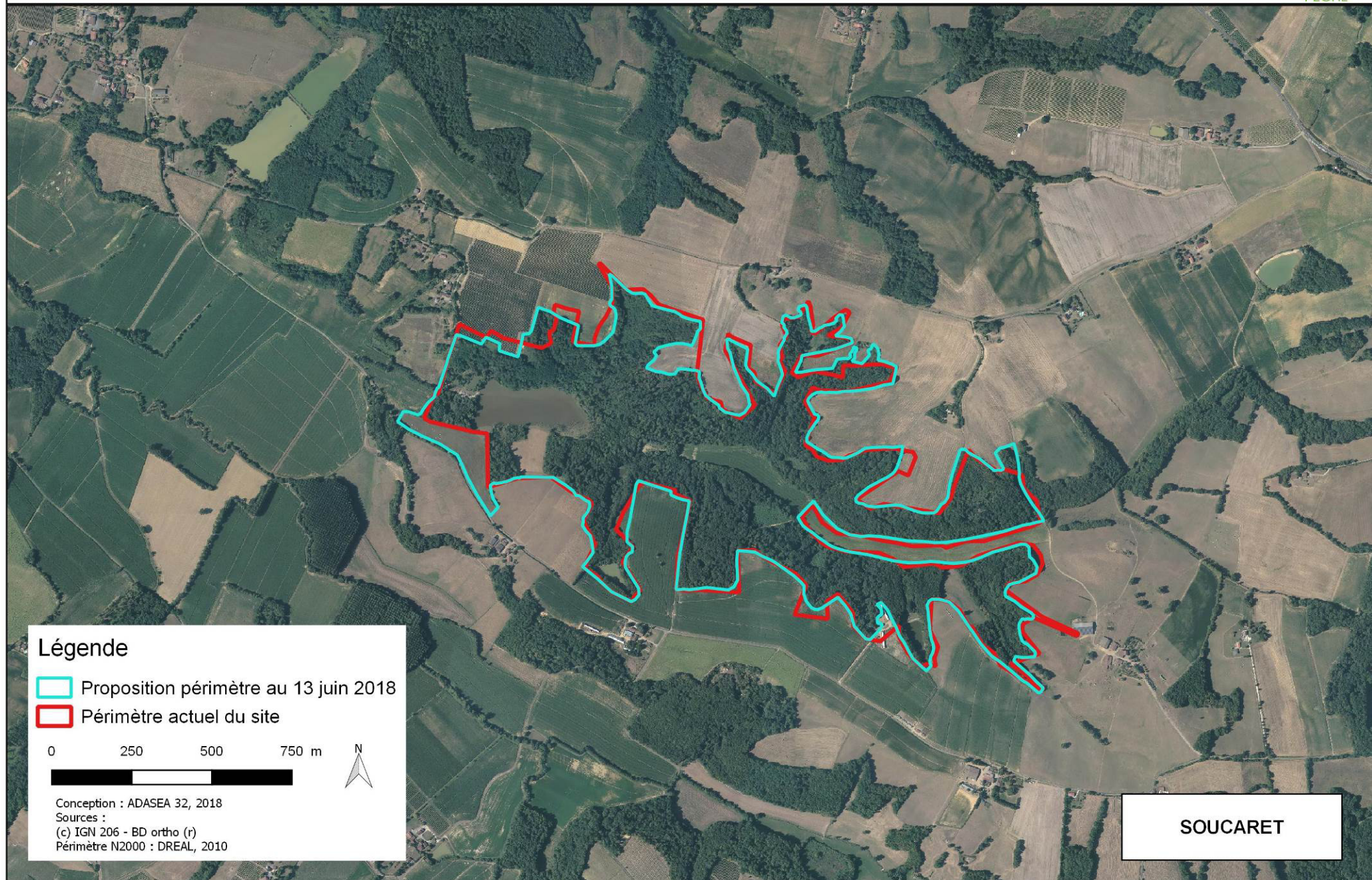
Tableau 2 : Superficies et proportions du site Natura 2000 par commune avec le périmètre actuel et la proposition d'évolution de juin 2018

	Communes	Périmètre Natura 2000 actuel		Périmètre Natura 2000 proposition juin 2018	
		Surf. (ha)	Ratio comm.	Surf. (ha)	Ratio comm.
LANDES	Gabarret	9,38	0,6 %	8,8	0,5 %
GERS	Averon-Bergelle	75,15	5,2 %	73,5	5 %
	Ayzieu	1,87	0,1 %	3,4	0,2 %
	Campagne d'Armagnac	9,4	1,7 %	9,7	1,7 %
	Cazaubon	481,1	8,6 %	493,1	8,8 %
	Cravencères	47,66	5,2 %	48	5,2 %
	Eauze	44	0,6 %	43,8	0,6 %
	Espas	101,1	6,6 %	101,1	6,6 %
	Larée	31,21	2,4 %	36,33	2,8 %
	Manciet	151,5	3,6 %	168	3,9 %
	Marguestau	24,22	7,5 %	33	10,2 %
	Réans	48,39	3,9 %	4,3	53,1 %



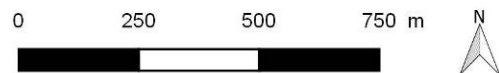
ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac" FR7300891



Légende

- Proposition périmètre au 13 juin 2018
- Périmètre actuel du site



Conception : ADASEA 32, 2018
Sources :
(c) IGN 206 - BD ortho (r)
Périmètre N2000 : DREAL, 2010

SOUCARET



ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac" FR7300891



Légende

-  Proposition périmètre au 13 juin 2018
-  Périmètre actuel du site

0 250 500 750 m



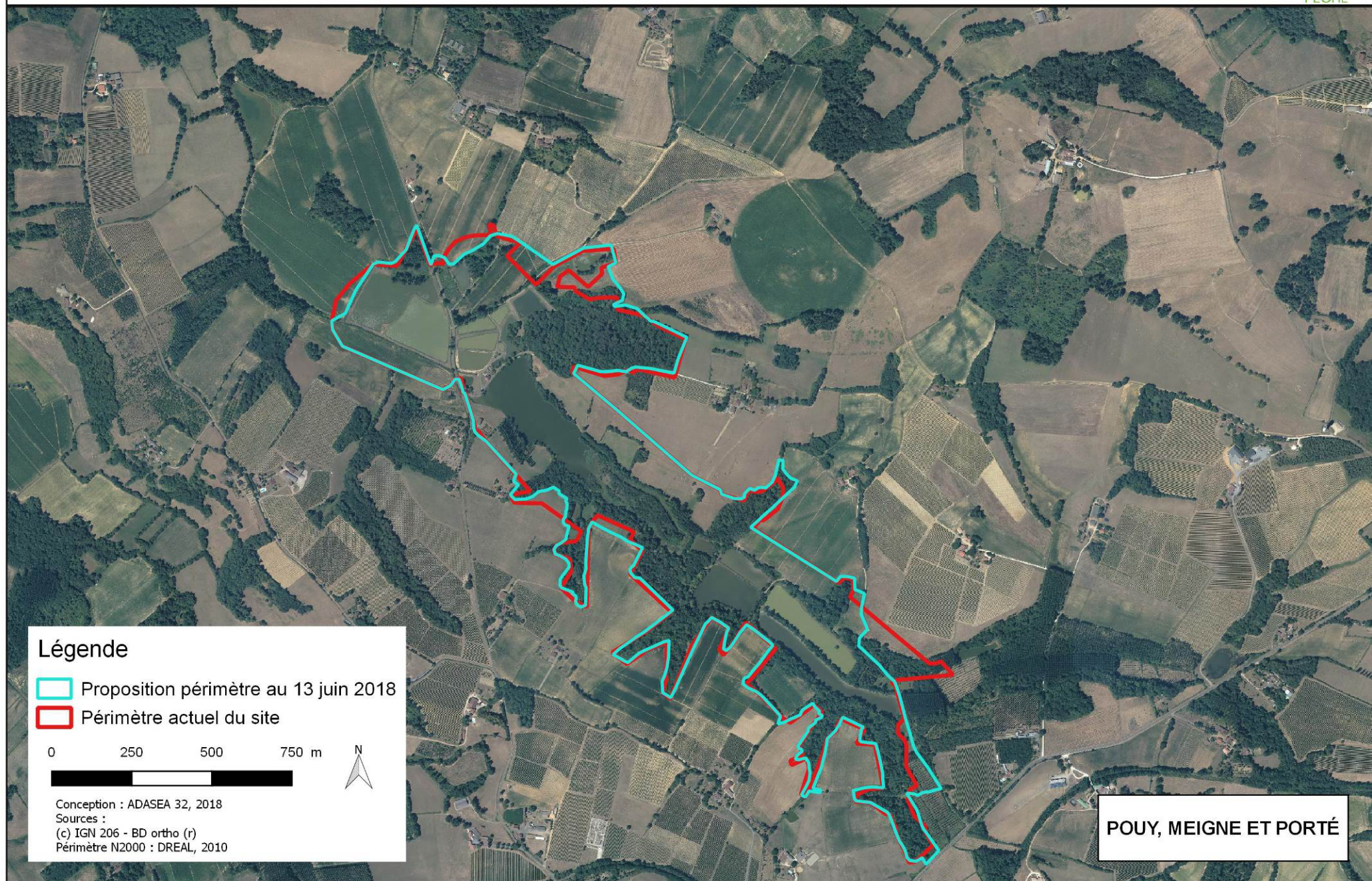
Conception : ADASEA 32, 2018
Sources :
(c) IGN 206 - BD ortho (r)
Périmètre N2000 : DREAL, 2010

MOURA



ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac" FR7300891



Légende

-  Proposition périmètre au 13 juin 2018
-  Périmètre actuel du site

0 250 500 750 m



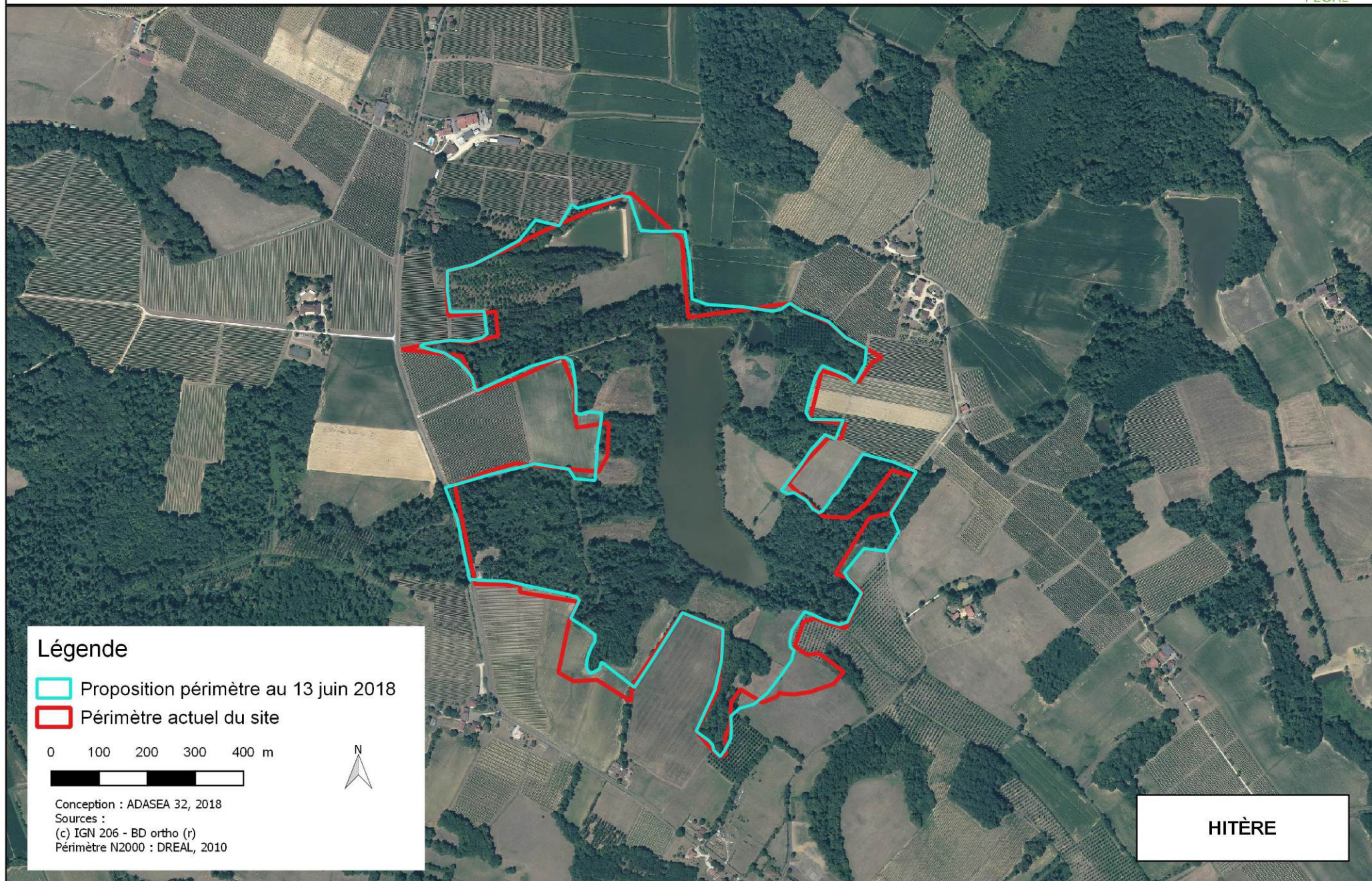
Conception : ADASEA 32, 2018
Sources :
(c) IGN 206 - BD ortho (r)
Périmètre N2000 : DREAL, 2010

POUY, MEIGNE ET PORTÉ



ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac" FR7300891



Légende

 Proposition périmètre au 13 juin 2018

 Périmètre actuel du site

0 100 200 300 400 m



Conception : ADASEA 32, 2018

Sources :

(c) IGN 206 - BD ortho (r)

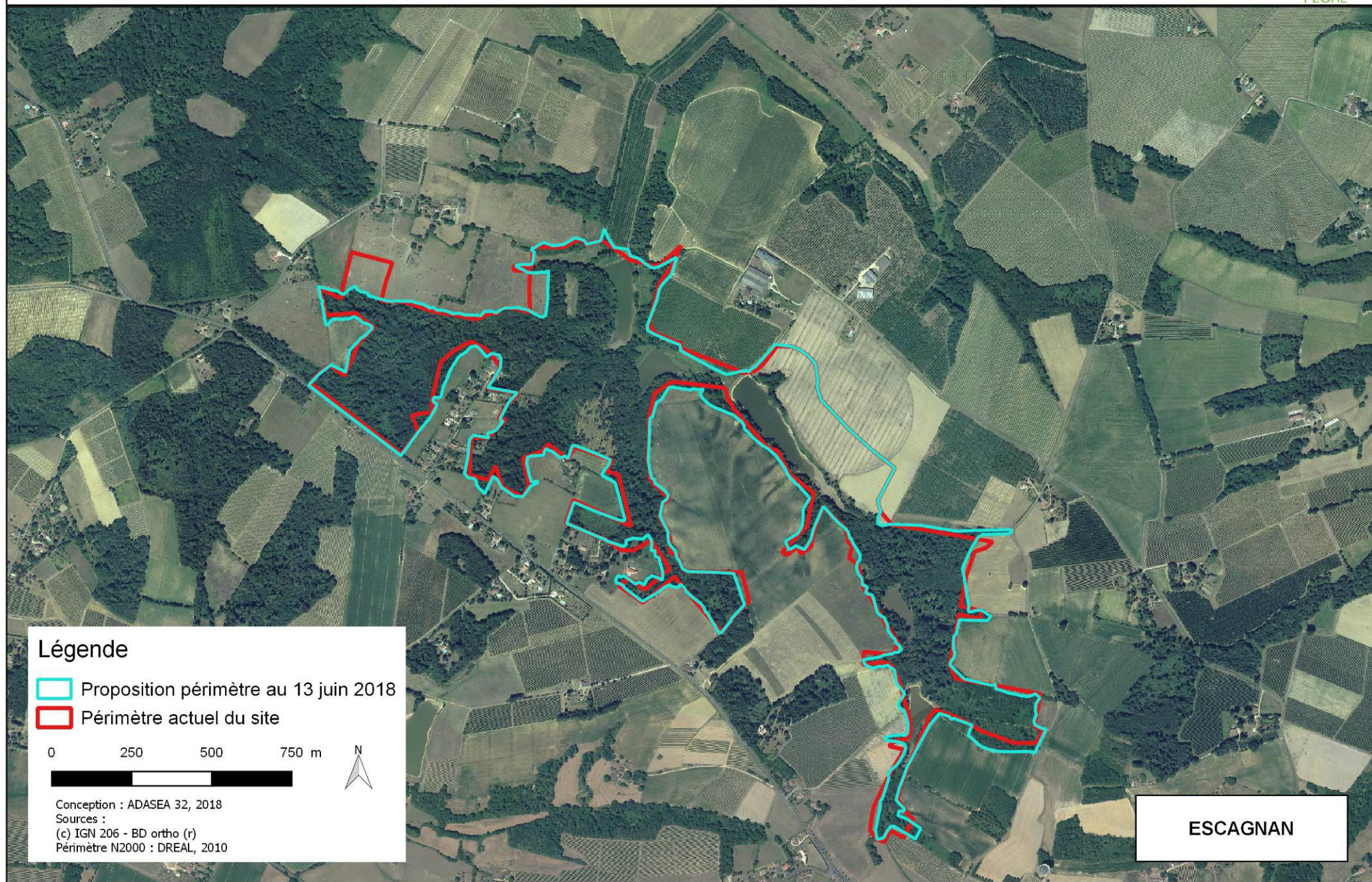
Périmètre N2000 : DREAL, 2010

HITÈRE



ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac" FR7300891



Légende

- Proposition périmètre au 13 juin 2018
- Périmètre actuel du site

0 250 500 750 m



Conception : ADASEA 32, 2018
Sources :
(c) IGN 206 - BD ortho (r)
Périmètre N2000 : DREAL, 2010

ESCAGNAN



ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac" FR7300891





ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac" FR7300891



Légende

- Proposition périmètre au 13 juin 2018
- Périmètre actuel du site

0 250 500 750 m



Conception : ADASEA 32, 2018
Sources :
(c) IGN 206 - BD ortho (r)
Périmètre N2000 : DREAL, 2010

MARAIS

II. Évolution de la zone d'influence

Comme proposé lors des groupes de travail, une zone d'influence a été créée afin de faire la jonction entre celles du Soucaret et du Moura. Cette zone d'influence comprend le bassin versant du ruisseau du Pesqué, jouxtant celle du Soucaret, jusqu'à sa confluence avec la Douze. Pour joindre la zone d'influence du Moura, cette nouvelle zone suit un sentier, mentionné sur l'IGN, rive gauche de la Douze.

La zone d'influence de l'entité du Moura est agrandie sur les 2 côtés du bassin versant, rive gauche de la Douze, la D153 en ligne de crête est utilisée comme limite et rive droite, la zone d'influence est accolée à celle du Pouy et suit la route d'Espas à Massas puis la limite continue par des chemins pour retourner à Haussecame.

Ces modifications permettent de prendre en compte une partie plus importante du bassin versant de l'étang du Moura et de la Douze tout en créant une continuité de la zone d'influence du Soucaret à la Hitère.

Sur l'entité d'Escagnan, sur la partie amont de la zone d'influence, le périmètre est recalé au niveau du chemin des Landes qui est utilisé comme une limite physique.

Au Tourné, la zone d'influence est agrandie jusqu'à la N524 afin de prendre tout le bassin versant et d'avoir une limite physique comme repère. Elle est également étendue sur la partie Nord du site pour englober totalement le site Natura 2000. Sur la rive gauche de la Douze, la D109 est utilisée comme repère pour la zone d'influence.

Ces évolutions ont donc agrandi de **1166 ha** la zone influence du site. Elle recouvre maintenant 3377 ha, dont **948 ha pour la zone d'influence du Moura** avec **730 ha pour la zone faisant la jonction entre le Soucaret et le Moura**. Celle du Tourné a augmenté de **216 ha**.

Tableau 3 : Superficies et proportions de la zone d'influence du site Natura 2000 par commune avec le périmètre actuel et la proposition d'évolution de juin 2018

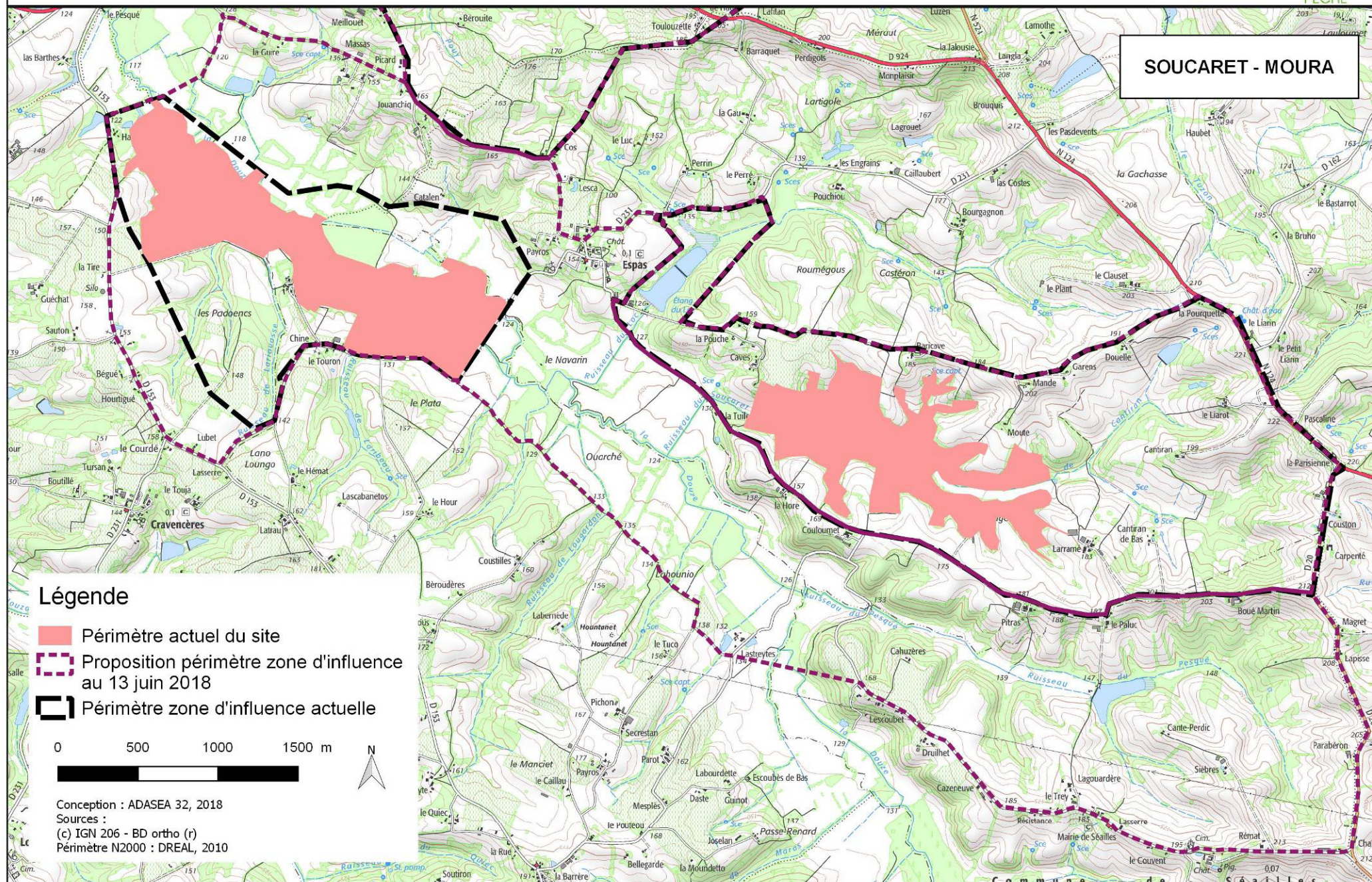
Entité	Année	Zone influence
Soucaret	2002	555,53 ha
	2018	552,99 ha
	Variation	-2,54 ha
Moura	2002	278,69 ha
	2018	1227,52 ha
	Variation	948,83 ha
Pouy	2002	947,18 ha
	2018	947,53 ha
	Variation	0,35 ha
Hitère	2002	467,20 ha
	2018	467,47 ha
	Variation	0,27 ha

Escagnan	2002	321,2 ha
	2018	318,74 ha
	Variation	-2,46 ha
Tourné	2002	422,61 ha
	2018	638,96 ha
	Variation	216,35 ha
Marais	2002	290,92 ha
	2018	295,82 ha
	Variation	4,9 ha
Total	2002	3283,33 ha
	2018	4449,03 ha
Variation totale		1165,7 ha

Tableau 4 : Superficies et proportions par commune de la zone d'influence

	Communes	Périmètre d'influence actuel (avec le site N2000)		Périmètre d'influence 2000 proposition juin 2018	
		Surf. (ha)	Ratio comm.	Surf. (ha)	Ratio comm.
LANDES	Gabarret	37,5	2,2 %	39,1	2,3 %
GERS	Averon-Bergelle	110,6	7,6 %	243,5	16,7 %
	Ayzieu	4,2	0,3 %	3,8	0,3 %
	Campagne d'Armagnac	11,8	2,1 %	12,6	2,3 %
	Cazaubon	609,5	10,9 %	670,8	12 %
	Cravencères	119,8	13 %	173,6	18,9 %
	Eauze	168,7	2,4 %	164	2,3 %
	Espas	609,9	39,8 %	859,2	56,1 %
	Larée	33,9	2,6 %	111,7	8,6 %
	Manciet	1375,6	32,3 %	1491,4	35 %
	Marguestau	25,4	7,9 %	109,4	34 %
	Réans	153,2	12,5 %	154,7	12,5 %
	Séailles	17,1	2,1 %	414,9	51 %

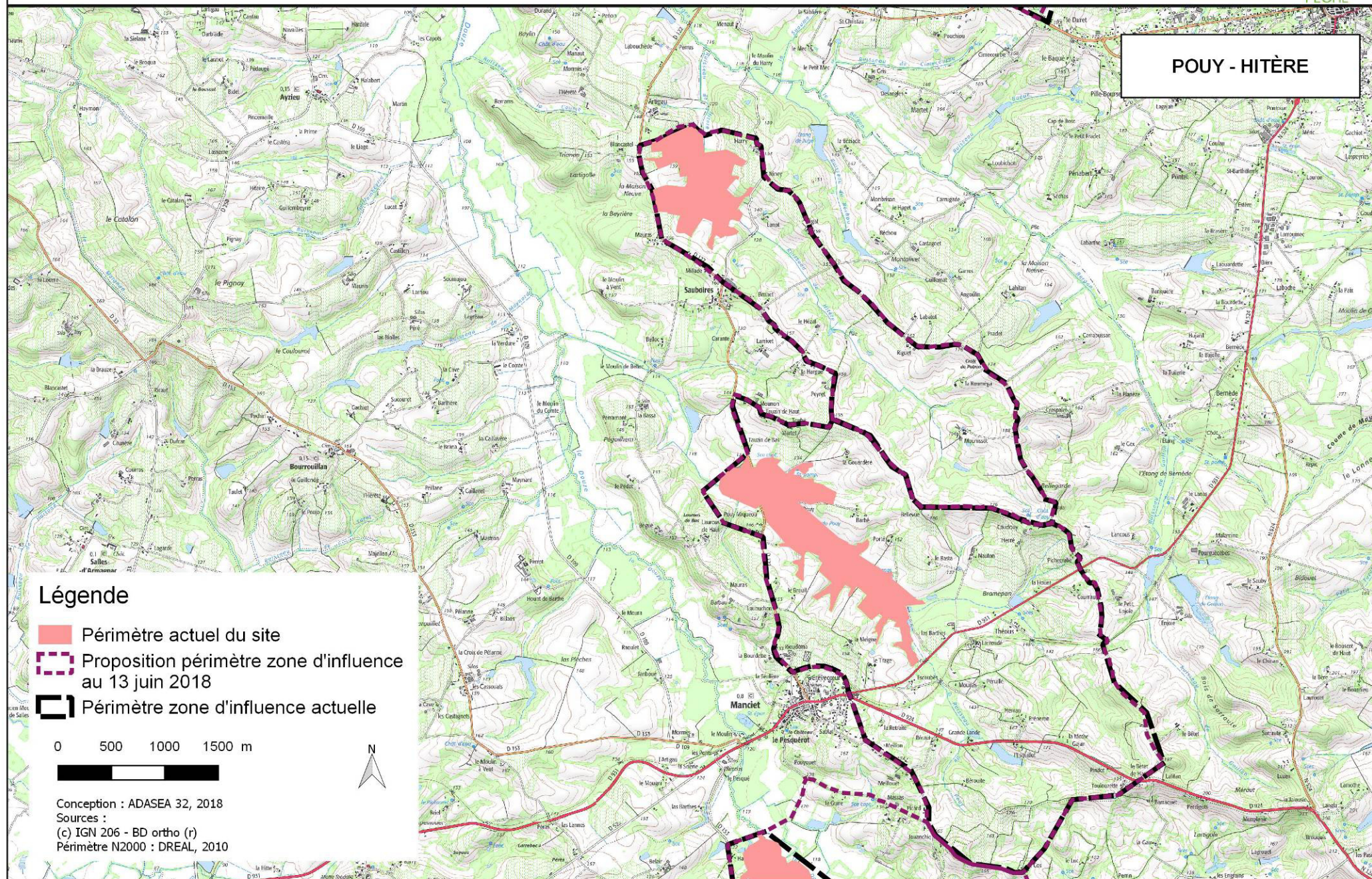
SOUCARET - MOURA

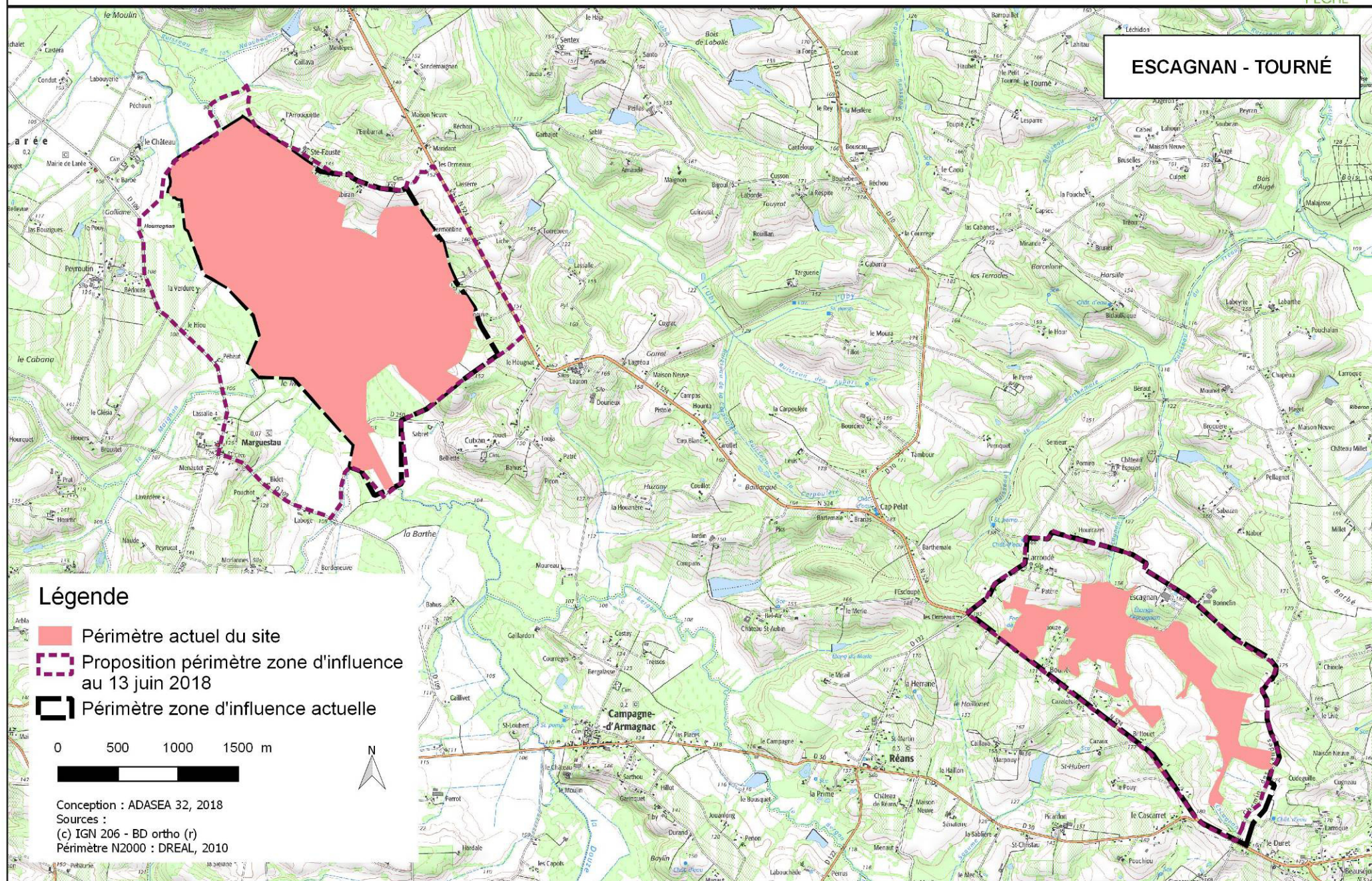




ÉVOLUTION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU SITE NATURA 2000

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac" FR7300891

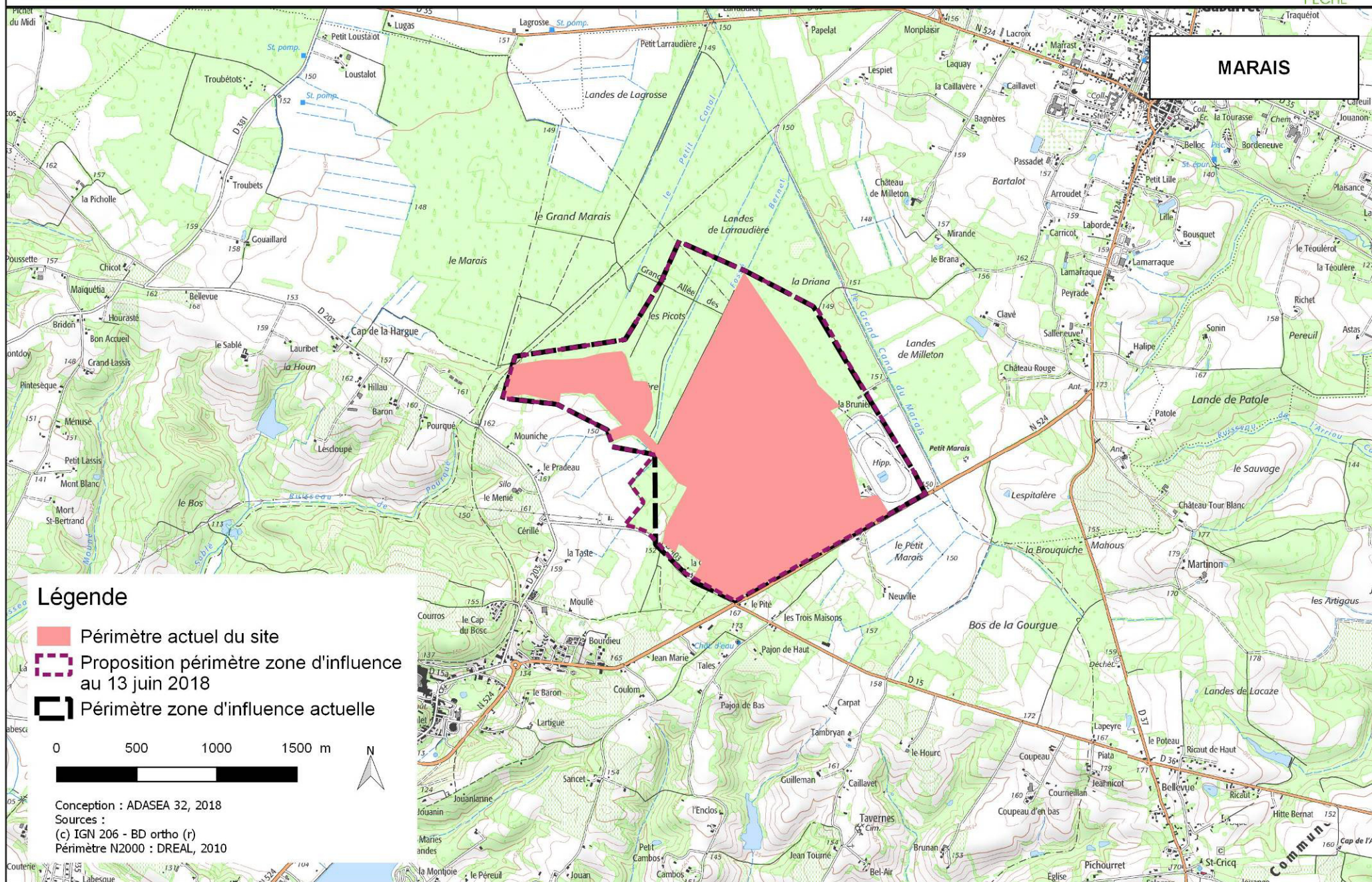






ÉVOLUTION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU SITE NATURA 2000

Révision du Document d'Objectifs Natura 2000 "Étangs de l'Armagnac" FR7300891



STRUCTURES REFERENTES



DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU GERS
19 Place du Foirail – BP 342 – 32007 AUCH Cedex
Tél. : 05 62 61 46 46
Site Internet : <http://www.gers.gouv.fr>



DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU Logement d'Occitanie
1, Rue de la Cité administrative - CS80002 - 3074 TOULOUSE Cedex 9
Tél. : 05 61 58 50 00
Site Internet : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr>



ADASEA du Gers
Maison de l'Agriculture – Route de Mirande – BP70161 – 32003 AUCH Cedex
Tél. : 05 62 61 79 50
Courriel : a032@adasea.net – Site Internet : <http://www.adasea32.fr>
Site Internet dédié aux sites Natura 2000 du Gers : <http://gers.n2000.fr>



CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE MIDI-PYRENEES
75, Voie du TOEC – BP 57611- 31076 TOULOUSE Cedex 3
Tél. : 05 81 60 81 90
Site Internet : <https://www.cen-mp.org>



ÉCOLE D'INGENIEURS DE PURPAN
75, Voie du TOEC – BP 57611- 31076 TOULOUSE Cedex 3
Tél. : 05 61 15 30 30
Site Internet : <http://www.purpan.fr/>



FÉDÉRATION DEPARTEMENTALE DE PECHE DU GERS
755, Route de Toulouse – 32000 AUCH
Tél. : 05 62 63 41 50
Site Internet : <http://www.gers-peche.fr>